

892^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 28 octobre 2019 à 19 heures dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers	Réal Dubé Éric Pinard Michel Patry Louis Gagnon Pierluc Brousseau
Sous la présidence de monsieur le maire	René Dubé
Absence	Sonia Leblanc

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-10-28-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-28-02 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU) PROJET « RÉFECTION D'UNE PORTION DE LA RUE DE LA SAVANE » AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le projet « Réfection d'une portion de la rue de la Savane » constitue une des recommandations du plan d'intervention récemment actualisé;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- ET D'AUTORISER le directeur général et greffier, monsieur Pierre Deslauriers, à déposer une demande d'aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour le projet « Réfection d'une portion de la rue de la Savane » et à signer tout document requis au soutien de ladite demande.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-10-28-03
PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

2019-10-28-04
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE LEVER la séance à 19 h 5.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER